

Rapport 2016 de la Commission de surveillance de la prison de Marche-en-Famenne

1) Soins de santé et soins externes

Les détenus se plaignent souvent d'une offre insuffisante en dentisterie. La direction nous oppose que l'administration centrale limite l'offre en proportion du nombre de détenus, alors que la demande est plus importante à Marche que dans les autres prisons.

D'une façon générale, les détenus peuvent appeler des praticiens à leurs frais en prison. Ces derniers ne peuvent toutefois donner que des recommandations à l'équipe médicale de la prison, la seule habilitée à prescrire une médication ou un traitement.

Quand ladite équipe médicale le juge nécessaire, un détenu peut être transféré soit à l'annexe clinique de la prison de Saint-Gilles (CMC) soit, ce qui semble le plus fréquent, à la polyclinique annexée à la prison de Lantin, qui travaille en collaboration avec l'hôpital de la Citadelle.

Il existe aussi une collaboration avec l'hôpital de Marche, pour les urgences ou des examens impossibles en prison. Les hôpitaux de Bouge et de Bastogne sont aussi parfois consultés, le dernier en cardiologie, semble-t-il.

Un psychiatre est affecté à plusieurs prisons et concentre actuellement son activité uniquement sur le radicalisme islamiste.

2) Violence

La commission n'a pas été interpellée par un climat de violence particulièrement important à la prison de Marche.

La direction estime que les actes de violence sont aussi nombreux à Marche que dans les autres prisons, mais sont moins graves. Vers la fin de novembre 2016, elle a constaté une augmentation de la violence depuis 3 ou 4 semaines, par les stigmates portées par les détenus. Des demandes de transferts sont en cours pour y mettre fin. La direction veille donc consciencieusement.

La direction est entrée en conflit avec le policier de la zone de police locale, au point de convoquer une réunion avec le procureur du Roi, le procureur de division et le chef de corps de la police zonale.

Le policier se plaignait notamment de la transmission tardive des plaintes des détenus, de sorte que les images de vidéo-surveillance, conservées une semaine, n'étaient plus disponibles. Il s'est plaint aussi du refus de la prison de fournir les images de vidéo-

